

newsletter

No 17 septembre 2004

Argent au noir et secret bancaire: évitons les amalgames!

Chez les anciens Confédérés, le problème de l'argent au noir était inexistant. Les systèmes de taxation des cantons consistaient essentiellement à imposer des grandeurs quantifiables et mesurables, telles que le bétail, les importations de marchandises ou encore le nombre de fenêtres aux maisons. Ces grandeurs physiques ne pouvaient être que difficilement cachées. La situation changea avec l'avènement de l'économie moderne basée sur l'argent. Les deux artisans qui se donnaient un coup de main sans établir de facture ou la dame qui payait sa couturière au comptant sans facture commettaient soudainement une soustraction d'impôt, certes de faible ampleur la plupart du temps. Il y a quelques décennies encore, des sommes plus importantes d'argent au noir coulèrent sur le marché surchauffé de l'immobilier dans le but de soustraire une partie du gain de la vente à l'impôt sur le gain immobilier, qui connaît une forte progressivité. Selon l'ancien conseiller fédéral Otto Stich, la TVA perdrait environ dix pour cent de son substrat fiscal à travers toutes les formes de transactions invérifiables, une affirmation qui ne peut être prouvée. Il est sûr en revanche que dans les services, les paiements au noir provoquent des pertes surtout au niveau de l'impôt sur le revenu.

De ces sommes dissimulées au fisc, une petite partie seulement arrive dans le système bancaire. Les modestes montants non déclarés sont consacrés le plus souvent directement à la consommation ou sont utilisés tout au plus pour rembourser des dettes. Que le secret bancaire du client permette de soustraire durablement de grandes sommes au fisc est une légende tenace. Qui a déjà observé le soin méticuleux avec lequel le fisc établit l'inventaire fiscal d'une succession en apprend rapidement la leçon. De plus, les autorités fiscales ne sont pas dupes non plus quand elles évaluent les revenus des indépendants. Elles disposent de valeurs moyennes qui déclenchent très rapidement des contrôles fiscaux en cas d'écarts manifestes vers le bas ou vers le haut. Enfin, le secret bancaire n'aide pas non plus celui qui tenterait de cacher de l'argent avec des documents falsifiés, car il s'agit-là d'un cas de fraude fiscale.

Ces exemples devraient suffire à prouver que le secret bancaire n'est pas un instrument approprié pour soustraire une partie du revenu ou de la fortune aux autorités fiscales. Dans une procédure pénale fiscale, celles-ci n'ont en principe pas besoin non plus d'obtenir des renseignements de la part des banques, raison pour laquelle elles n'essaient même pas de s'en prendre au secret bancaire. L'analyse des déclarations fiscales – en particulier la variation du revenu et de la fortune d'une période à l'autre – fournit au fisc des informations beaucoup plus révélatrices.

L'existence et le développement de l'économie au noir dépend d'autres facteurs. En premier lieu du taux d'imposition: plus il est élevé, plus la résistance à l'impôt est grande. Il n'est pas étonnant que le problème de l'argent au noir se pose avec beaucoup plus d'acuité dans les pays qui nous entourent. Le secret bancaire suisse n'y contribue en rien. Quand la charge fiscale et les injustices possibles atteignent des dimensions